

COPIL Natura 2000

Baie d'Yves, Anse de Fouras, Marais de Rochefort
Estuaire et Basse Vallée de la Charente

Bilan de l'année 2024 et de la convention CARO/Etat 2022-2024

Réunion du 15/11/24 à Rochefort



Vote des collectivités pour les sites Natura 2000

- Présidence du COPIL et animation des deux sites est assurée par la CARO depuis juin 2016



⇒ CANDIDATURE DE LA CARO pour la période 2025-2027

Sommaire

1. Bilan annuel d'animation -*N2000* : CARO

1 – Animation

2 - Assistance technique

3- Amélioration des connaissances et suivis biologiques des DOCOB

4- Assistance administrative et bilans annuels

- ✓ Point sur les mesures agro-environnementales et climatiques
 - *Chambre d'agriculture Charente Maritime*- Sébastien Mériau
- ✓ Présentation des actualités du Parc Marin Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis
 - *Parc Marin Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis*- Ronan Lucas

2. Ramsar

- *Association Ramsar* – Bastien Coic

3. Bilan triennal 2022-2024

4. Questions diverses

01

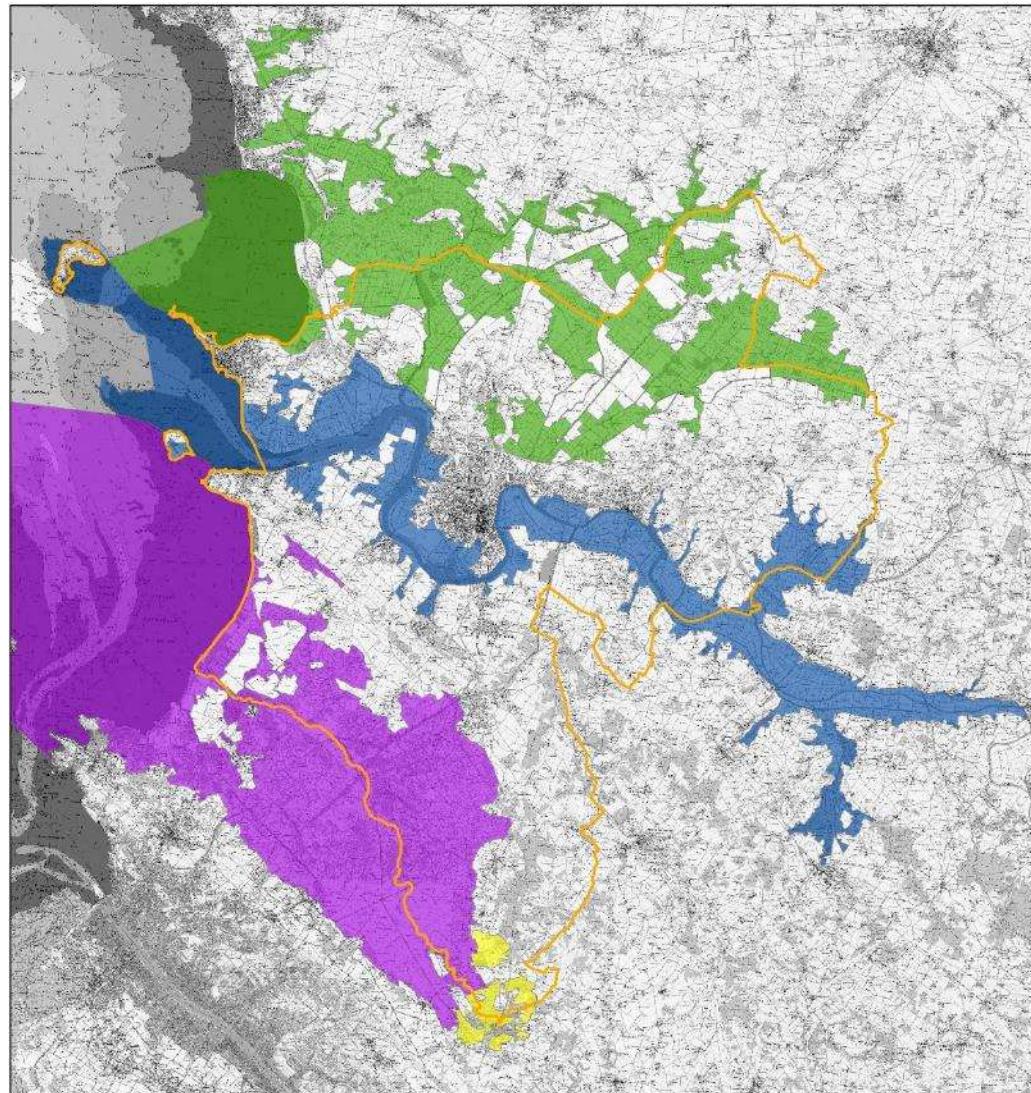
Bilan annuel animation N2000

- Rappel de la répartition géographique des sites N2000 en 2024

Léna RABIN puis
Delphine MORIN
(depuis le
01/06/2024)

Animatrice N2000
Marais de
Rochefort

Margaux NICOU
puis Audrey
TAPIERO (depuis le
02/05/2024)
Animatrice N2000
Estuaire et Basse
Vallée de la
Charente



Principales missions d'animation

1 – Animation :

Sensibilisation, information, communication
Echanger avec d'autres animateurs de sites N2000

2 - Assistance technique :

Contractualisation des actions du DOCOB
Articulation N2000 dans les politiques publiques
Assistance aux porteurs de projet dans les EIN
Réunions avec les services de l'Etat

3- Amélioration des connaissances et suivis biologiques des DOCOB :

Suivi biologique des sites
Mise à jour des DOCOB
Evaluation de l'état de conservation des sites

4- Assistance administrative et bilans annuels :

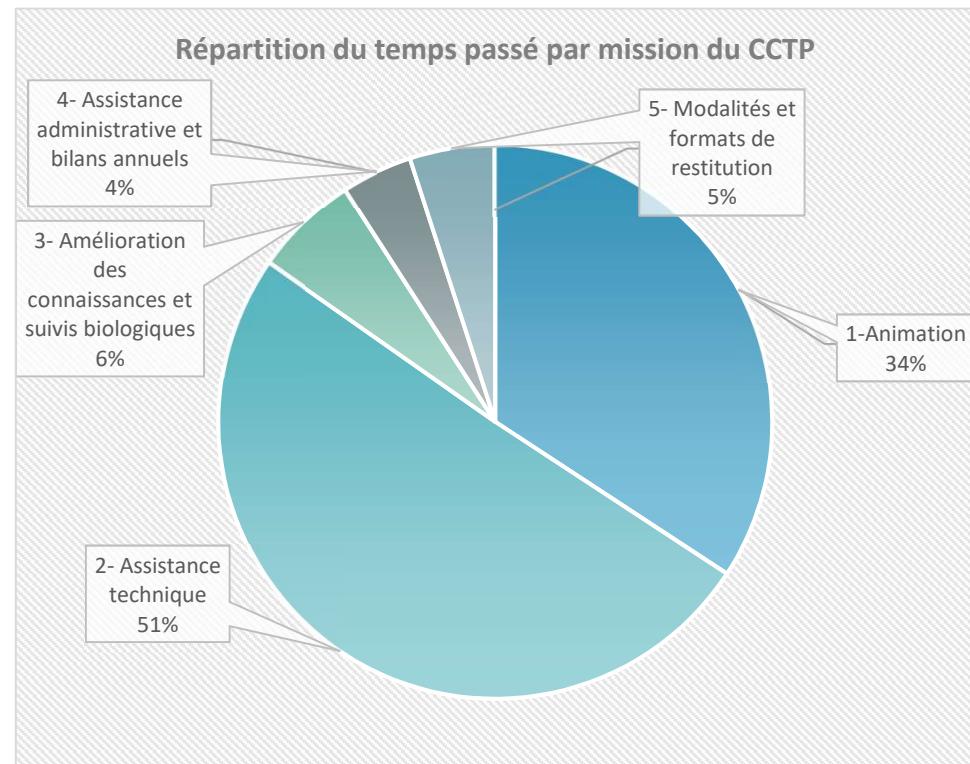
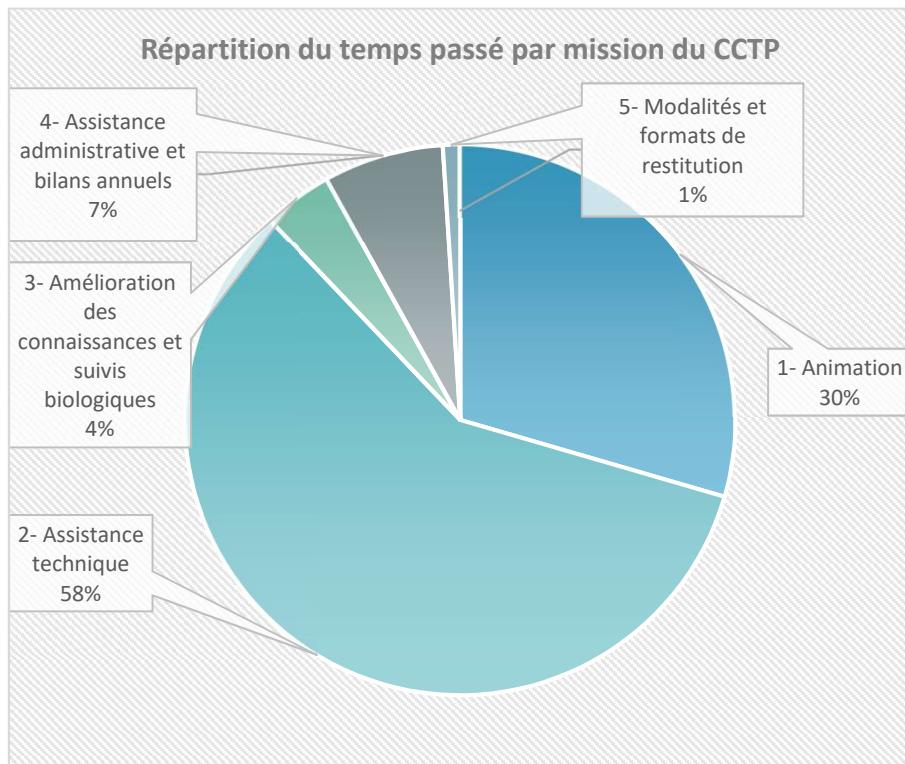
Organisation des COPIL
Fourniture et suivis des demandes de subvention
Elaboration du rapport d'évaluation annuel et triennal d'animation

Répartition du temps passé par mission

- Marais de Rochefort

- Estuaire et basse vallée de la Charente

Jusqu'au 1^{er} novembre 2024



1- Animation



- Fête de la nature – 22 au 26 mai 2024

6 animations par les animatrices N2000, en lien avec des partenaires :

- Histoire des marais et Biodiversité, à Breuil-Magné, avec la commune.
- De Marais à Marée à Saint Laurent de la Prée, avec la LPO et le CD17.
- Balade matinale à Rochefort avec la Médiathèque et la LPO
- Balade à vélo à Muron, avec la commune et la LPO
- Balade dans les marais à Saint Coutant le Grand, avec la LPO et Laurent Cerf (éleveur)
- Histoire et Biodiversité, à Loire les Marais, avec la commune et la LPO



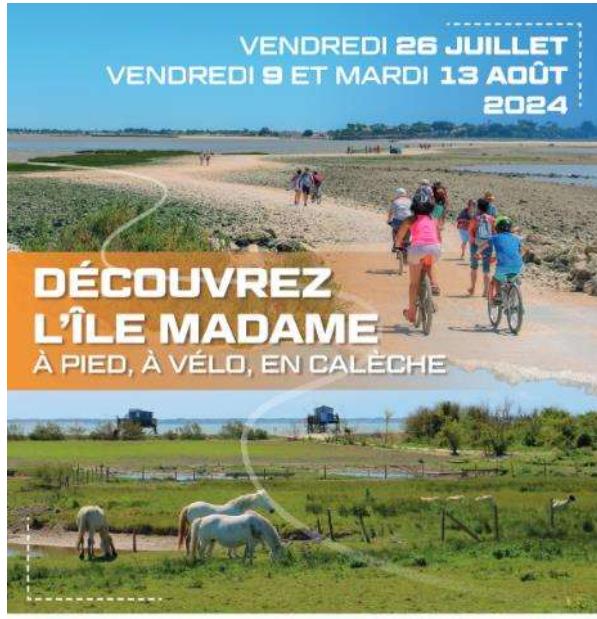
- Membre de groupes de travail (PPG), contribution à des COPIL, COTECH, Grand site...
- Rencontre des acteurs locaux
- Congrès des élus N2000 – 25 et 26 juin – avec la CCBM



Conférences et visites de terrain sur des sites Natura 2000 du PNR des Ballons des Vosges.

1- Animation

- Stand : Ile Madame



Stand de découverte de la biodiversité de l'Ile Madame par les animatrices N2000 (avec le CD17 sur une date) :
 Environ 100 personnes sensibilisées sur le stand par journée

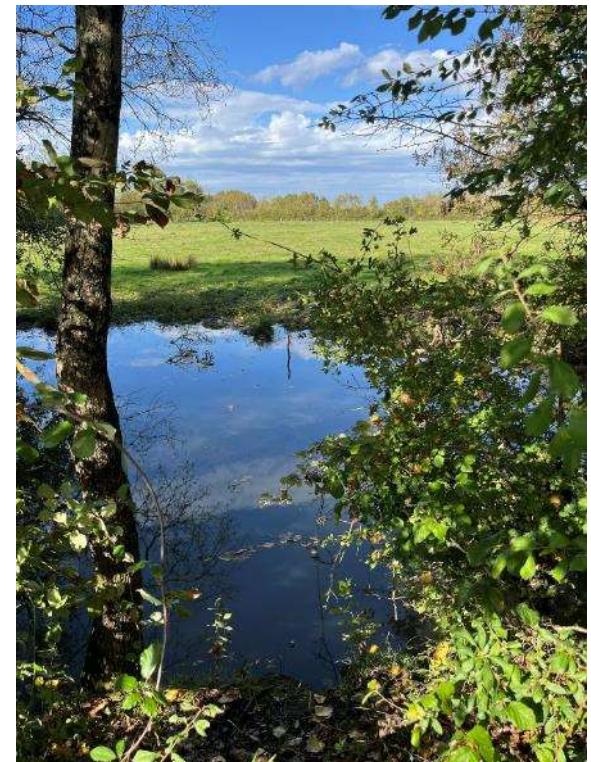


Reportage par France 3 (Ici19/20 Atlantique)

- Stand : Saint Laurent de la Prée (21 septembre)



- Animation Canal de Charras



« Balade naturaliste autour du Canal de Charras » le 12/10/2024 avec la CC Aunis Sud à l'occasion d'une Histoparty avec Thierry Sauzeau, dans le cadre de la fête de la science sur le thème « Eau en Aunis Sud, hier, aujourd’hui et demain”

01

Bilan annuel animation N2000

1- Animation

- Formation MAEC auprès d'un public d'agriculteurs, en lien avec la CA17



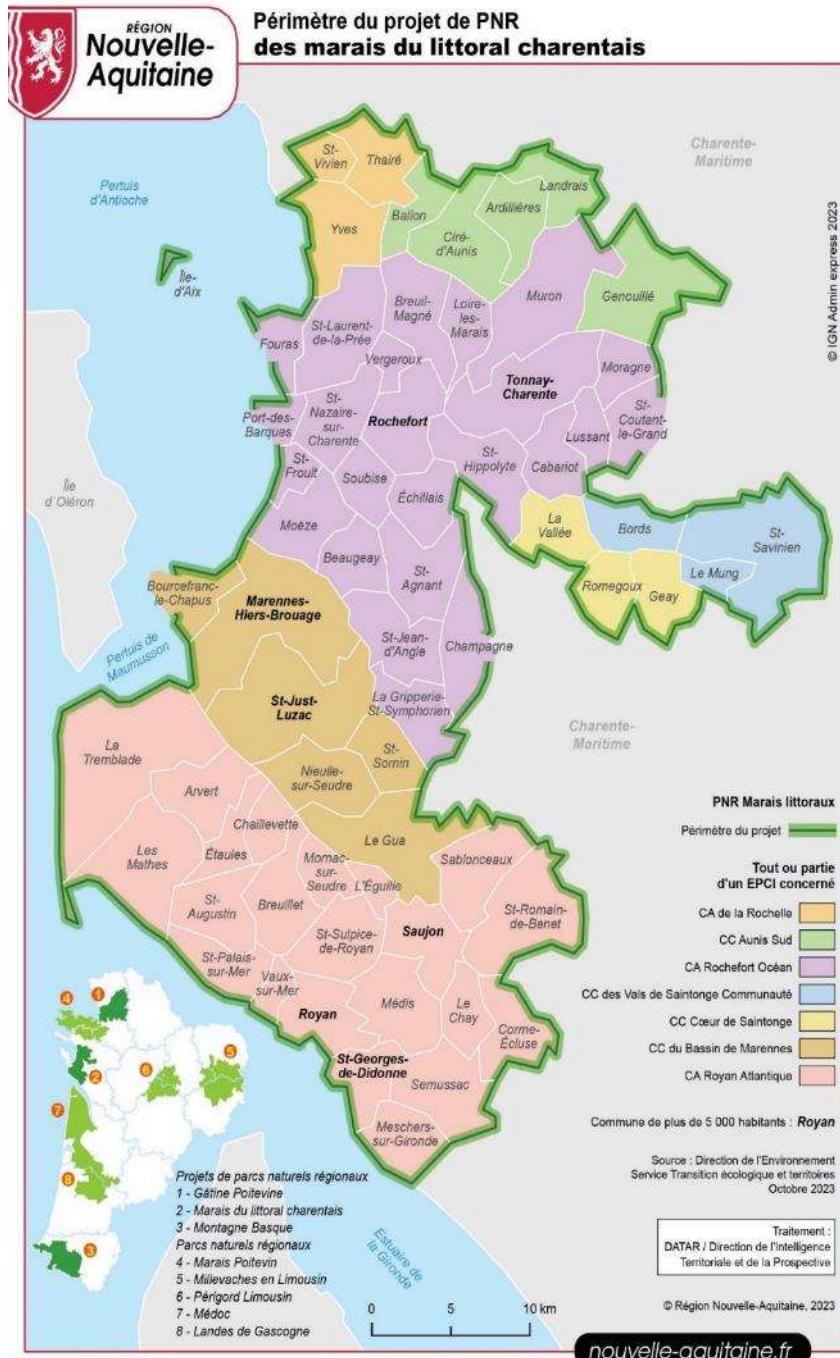
01

Information

- Visite PNR sur les 2 sites N2000 :

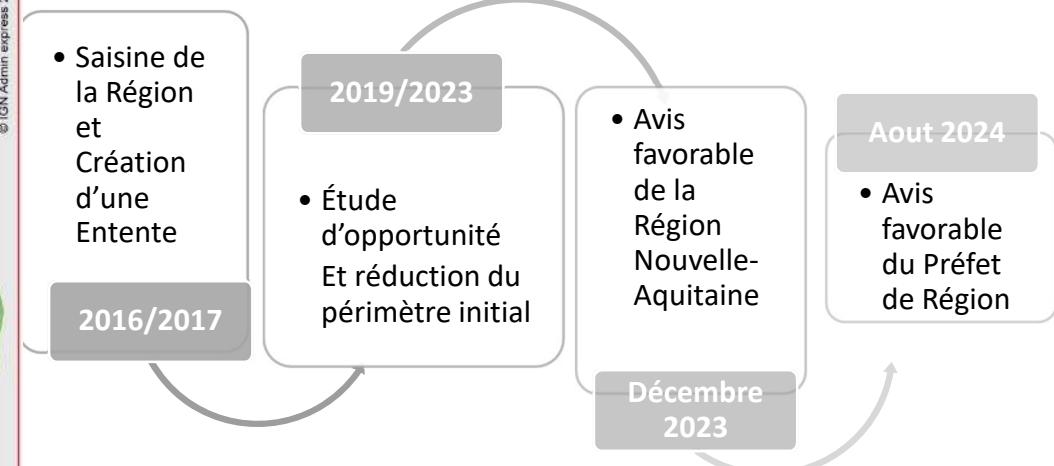


Du 1^{er} au 03 juillet 2024, la CARO a accueilli des représentants de la Fédération des parcs naturels régionaux de France et du Conseil national de protection de la nature (CNPN) dans le cadre de l'avis d'opportunité Etat pour la création d'un Parc naturel régional des marais du littoral charentais.

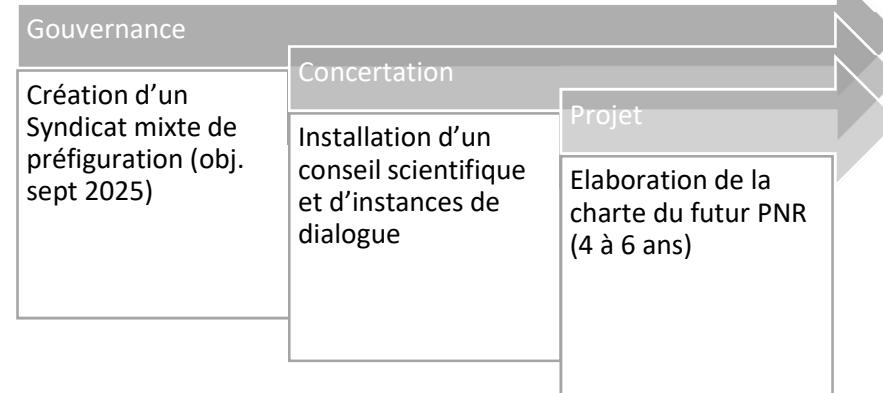


Vérane PAGANI, CCBM

Historique de la démarche



Les suites



01 Information

- Dotation aménités rurales 2024 (ex-dotation biodiversité)

Pour les communes riveraines d'un parc naturel marin, et/ou classées en site N2000 (nombre minimum d'hectares de la surface communale doit être en N2000), et pop < 10 000 habitants.

- Nouvelles communes éligibles en 2024

Commune	Montant 2024	% surf com	Nbre ha N2000
Ardillières	5 111 €	30,9%	494,23ha
Ballon	4741 €	37%	455,18 ha
Bords	6638 €	36%	563,46 ha
Cabariot	5974 €	28,4%	433,15 ha
Ciré d'Aunis	9094 €	34,5%	892,55 ha
Geay	4227 €	23,6%	378,37 ha
Genouillé	6488 €	20,10 %	697,11 ha
Loire les marais	4154 €	41,5 %	516,77 ha

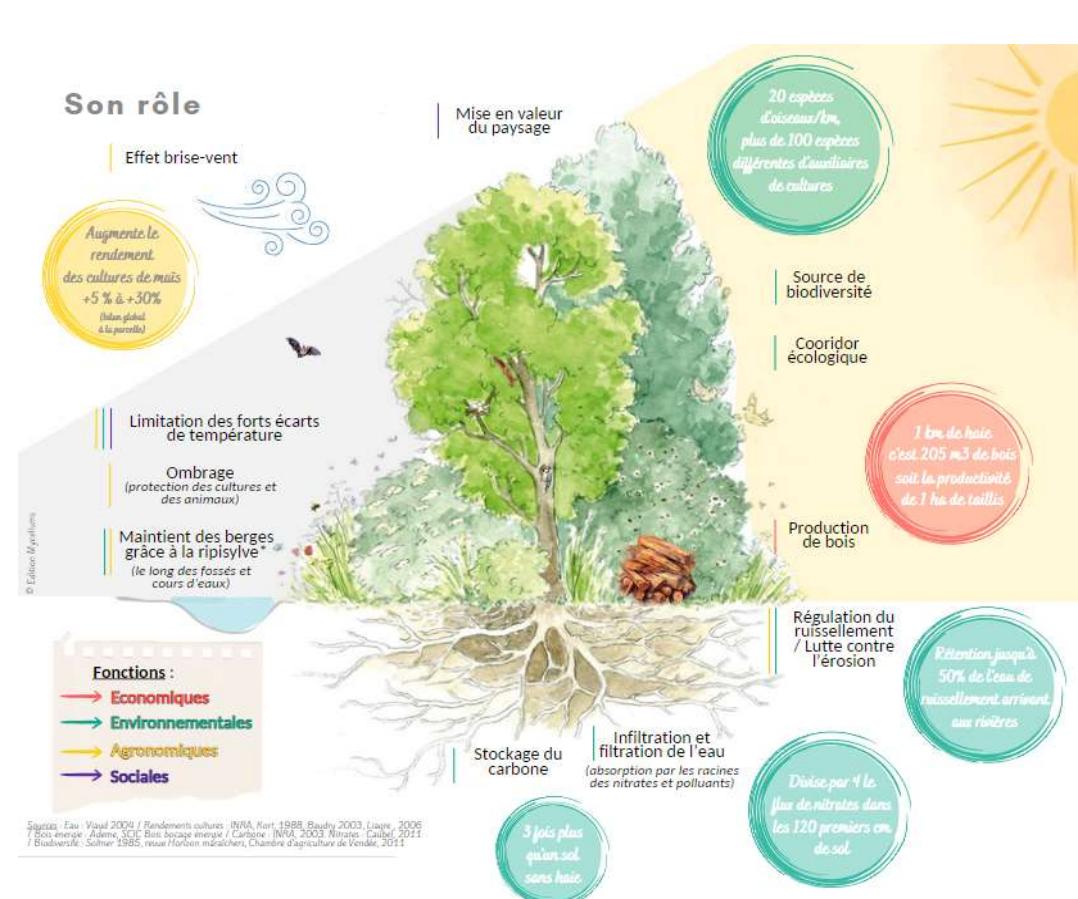
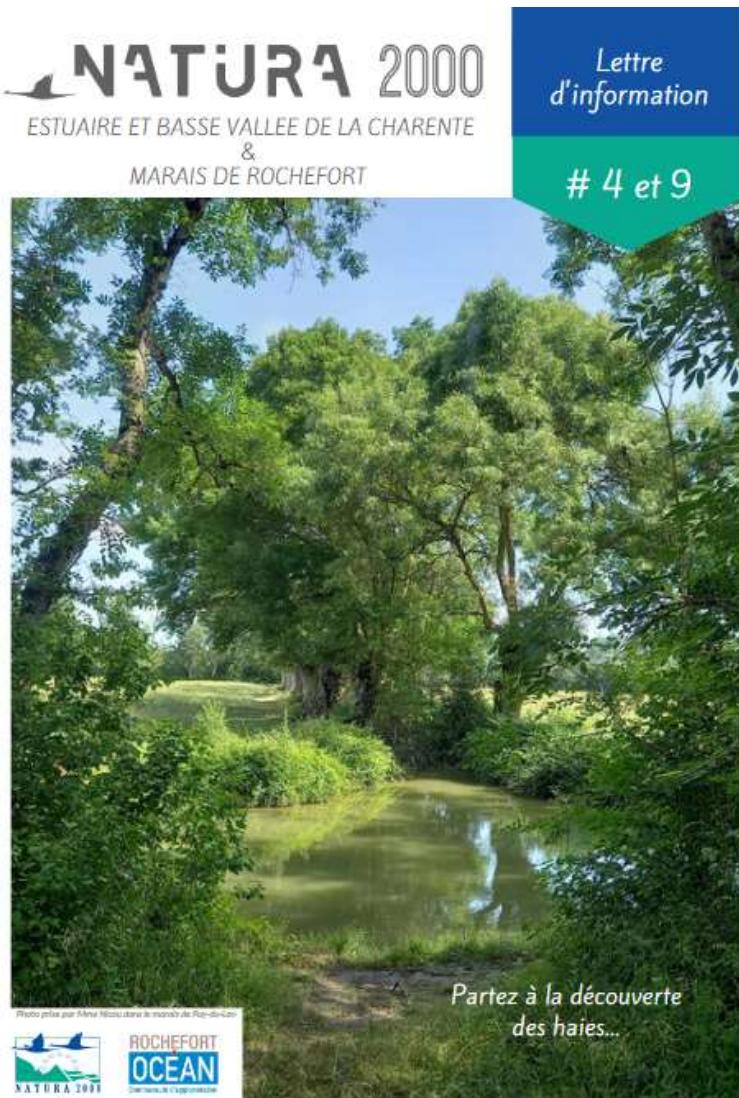
- Sollicitation des communes de la CARO pour mutualisation d'une partie de la dotation (moins de la moitié)
- Intervention possible auprès des communes et dans les conseils municipaux

01

Bilan annuel animation N2000

1- Animation (Communication)

- Lettre d'informations Natura 2000 commune aux 2 sites Natura 2000 sur les haies



01

Bilan annuel animation N2000

1- Animation (Communication)



- Bilan annuel de la page facebook

"Sites Natura 2000 : "Marais de Rochefort" & "Vallée de la Charente"



Sites Natura 2000 : "Marais Nord Rochefort" & "Vallée de la Charente"
190 J'aime • 259 followers

Publications A propos Mentions Avis Abonnements Photos Plus ▾

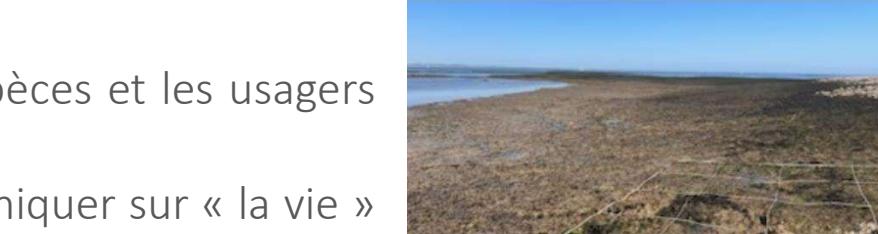
Sites Natura 2000 : "Marais Nord Rochefort" & "Vallée de la Charente"
9 août

C'est parti pour la deuxième journée "mobilités douces" organisée sur l'île Madame par la CARO et ses partenaires. Le stand Natura2000 est prêt à accueillir les visiteurs pour les sensibiliser à la biodiversité. Le Département participe également à cette journée au titre des ENS.



Sites Natura 2000 : "Marais Nord Rochefort" & "Vallée de la Charente"
19 septembre

En ce jour de grande marée, a eu lieu le suivi des récifs d'Hermines (construction par des vers marins Sabellaria alveolata) sur l'île Aix, coordonné par le Parc Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, en partenariat avec Anavel Ravaud et Fango. Ce suivi a lieu deux fois par an pour étudier l'évolution de cet habitat d'intérêt communautaire dans les sites Natura2000.



- Découvrir ce qu'est N2000 (les habitats, les espèces et les usagers des sites)
- Suivre les actualités des 2 sites N2000 : communiquer sur « la vie » des sites, suivi des travaux, signature de chartes, animations, rencontre sur le terrain....
- Partager les actualités des partenaires sur nos sites

Ne pas hésiter à nous les transmettre afin que nous puissions relayer !

01

Bilan annuel animation N2000

1- Animation (Communication)



Nombre de posts publiés en 2024 = 28

Nombre de personnes/ structures qui suivent la page : 259

Publication la plus visualisée :

Couverture de la publication

869



Réactions

60

01

Bilan annuel animation N2000

1- Animation (Communication)

Sites internet : <https://estuairecharente.n2000.fr/> et <https://maraisderochefort.n2000.fr/>



→ Formation les 2 et 3 octobre avec le centre de ressources N2000 de l'OFB



Communication Vulgarisation

- Perspectives 2025 :
 - Mise à jour des deux sites internet
 - Animations Fête de la Nature et stands pour des événements
 - Lettre d'information annuelle Natura 2000
 - Concours des pratiques agro-écologiques (ex-concours prairies fleuries) sur Bords, Romegoux, Geay
 - « Nourrir » la page Facebook

- Mise en œuvre du processus de contractualisation

Outils Natura 2000 :
3 modalités d'engagement volontaire

Mesures contractuelles de gestion donnant lieu à financement



Actions de gestion donnant lieu à des coûts de réalisation



Contrats Natura 2000 Agricoles
= Mesures Agri-
Environnementales et
Climatiques (MAEC)
Portage Chambre d'Agriculture

Mesures contractuelles de gestion valorisant des bonnes pratiques

Adhésion ouverte à tous les usagers du site

- Engagements conformes aux bonnes pratiques et aux recommandations définies par le DOCOB
- Pas de surcoût pour le signataire

Charte Natura 2000

Contrats Natura 2000
• forestiers
• non agricoles – non forestiers

Exonérations fiscales
Pour les propriétaires, exonération sur la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties

01

Bilan annuel animation N2000

2- Assistance technique



MAEC Marais Charentais

**Bilan 2024 dans le cadre du comité de pilotage Natura 2000 des sites
"Estuaire et basse vallée de la Charente"
"Anse de Fouras, Baie d'Yves et Marais de Rochefort"**

15 novembre 2024





Points abordés

- Rappels sur le dispositif 2023-2027
- Bilan 2024 : animation et formations
- Perspectives en 2023





Rappels sur le dispositif 2023-2027

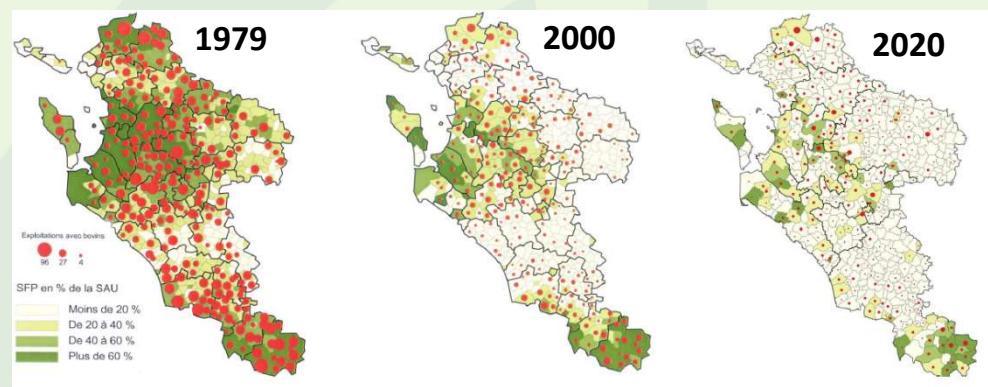
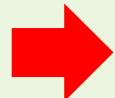




Enjeux du PAEC Marais Charentais

L'objectif est de soutenir les exploitations d'élevage garante de l'entretien et de la valorisation des prairies humides. Ces prairies humides sont le support d'une biodiversité reconnue à l'échelle européenne notamment dans le cadre du dispositif Natura 2000.

Evolution des surfaces en herbe
et nb d'exploitation avec bovin
par commune



Source : Agreste, DRAAF NA

Un enjeu particulièrement d'actualité au regard de l'évolution de l'activité d'élevage
en Charente-Maritime



Territoire du PAEC Marais Charentais

Marais de Rochefort Nord

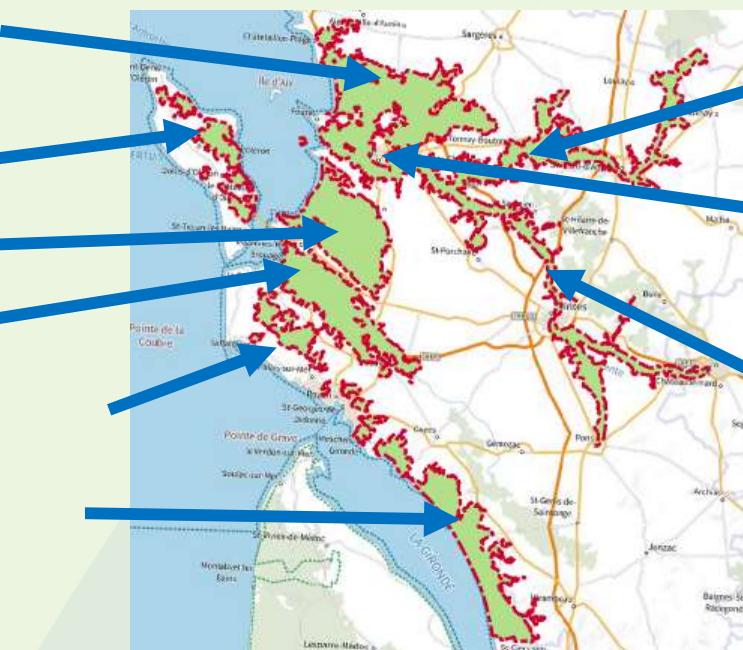
Marais de l'Île d'Oléron

Marais de Brouage

Marais de la Seudre

Marais de la Presqu'île d'Arvert

Marais des bords de Gironde



Vallée de la Boutonne

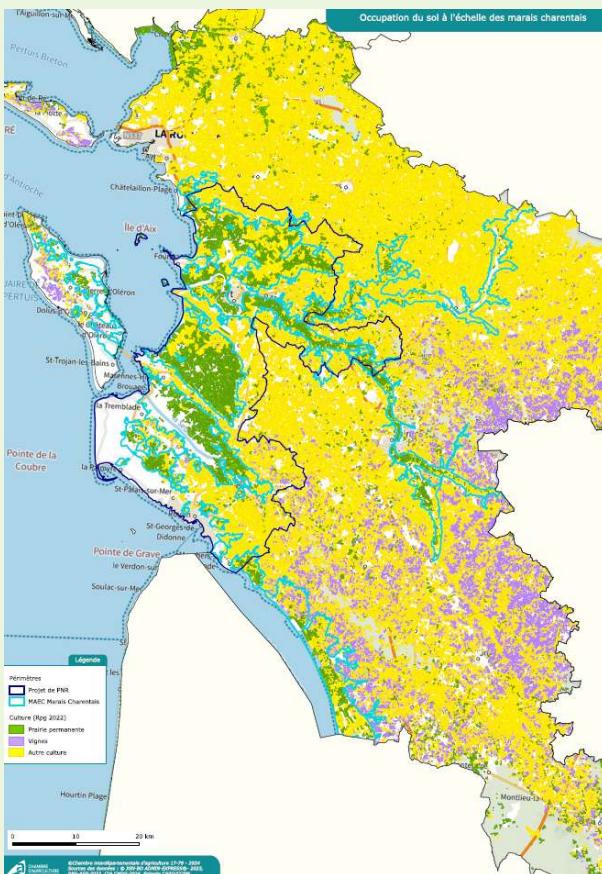
Basse vallée de la Charente

Moyenne vallée de la Charente et vallée de la Seugne



Animation des sites Natura 2000 : CARO, CCBM, CDA Saintes, CARA

Un territoire proche du projet de PNR des marais littoraux charentais



Un avis favorable du Préfet de Région pour lancer la démarche d'élaboration d'un nouveau Parc Naturel régional sur les marais littoraux charentais => cohérence avec le PAEC.

Aujourd'hui, sur une SAU de 425 000 ha, la Charente-Maritime ne compte plus que 72 000 ha de surface fourragère dont 45 000 ha de prairies permanentes.

Entre les années 1990 et aujourd'hui, le nombre d'exploitations accompagnées via le dispositif MAEC et passé de mille à env. 500 exploitations en 2024.

MAEC = aujourd'hui le seul dispositif de soutien à l'élevage en zone humide.



Bilan suite aux campagnes 2023 et 2024





Bilan global marais charentais 2023 et 2024

Campagne 2023 :

393 dossiers préparés

20 366 ha de prairie humide couverts par une demande de MAEC (MHU, CPRA, ESP3 et 4)

1019 ha en plus avec ESP1

39 mares

Campagne 2024 :

26 dossiers préparés

495 ha de prairie humide couverts par une demande de MAEC (MHU, CPRA, ESP3 et 4)

81 ha en plus avec ESP1

6 mares



Au total avant instruction :

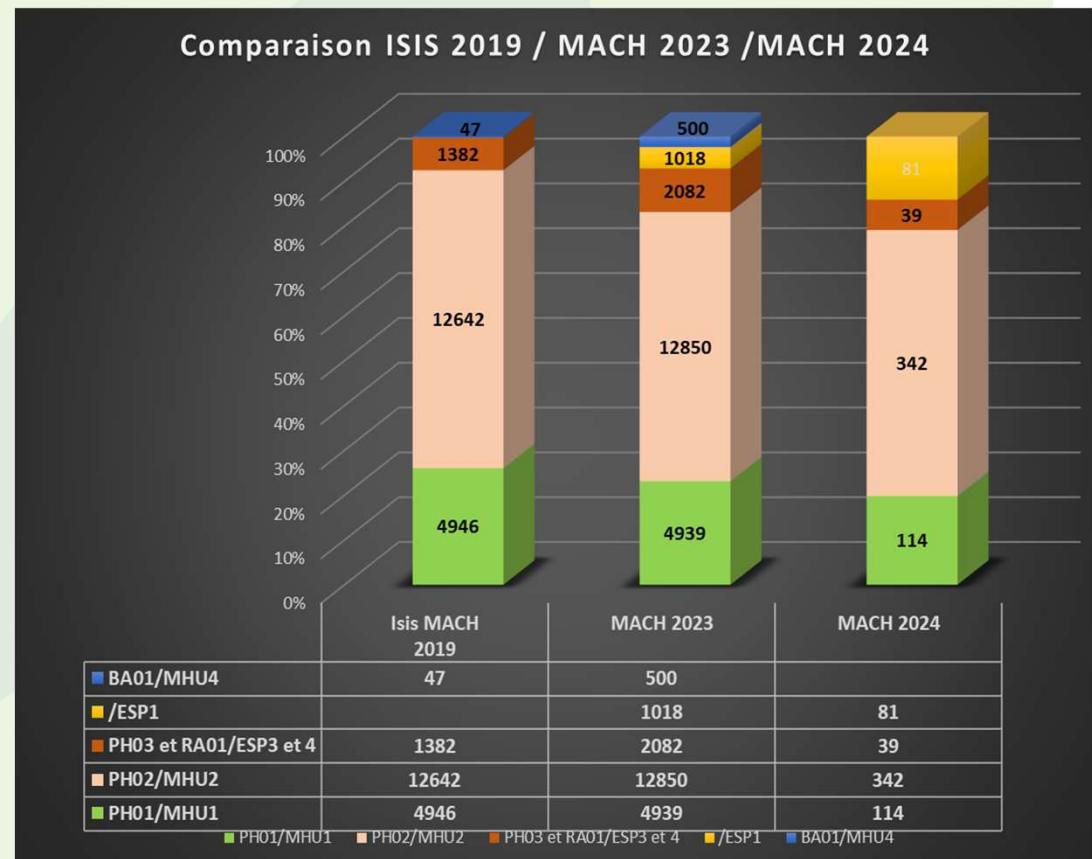
- Un total de 20 800 ha de surface MAEC et 398 exploitations
- **16 000 ha** sans fertilisation ni phytosanitaires
- Plus de **2 000 ha** avec une date de fauche ultérieure au 15 juin

Surfaces couvertes par les MAEC Marais Charentais

L'année 2024 a permis de 495 ha supplémentaires avec une répartition dans les différents contrats proche des années précédentes.

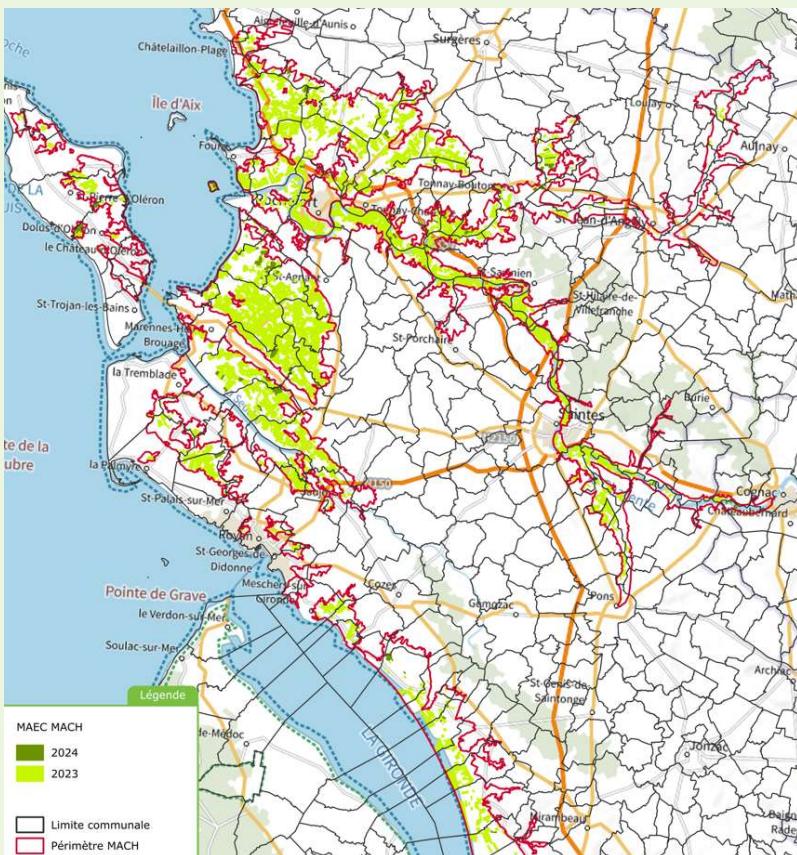
Au global, les années 2023 et 2024 permettent de couvrir 20 835 ha.

Attention : chiffre avant instruction.





Carte des MAEC sur les marais Charentais



Une bonne couverture du territoire avec les 20 800 ha issus des campagnes 2023 et 2024.



Campagnes MAEC post 2023 : un enjeu pour la prise en compte des évolutions dans les exploitations et pour les installations.

Répartition suivant les sites Natura 2000



Zoom sur le site Natura 2000 Marais de Rochefort Nord :

Campagne 2023 :

- 132 exploitations
- 4490 ha

Campagne 2024 :

- 7 exploitations
- 100 ha

Zoom sur le site Natura 2000 Estuaire vallée Charente

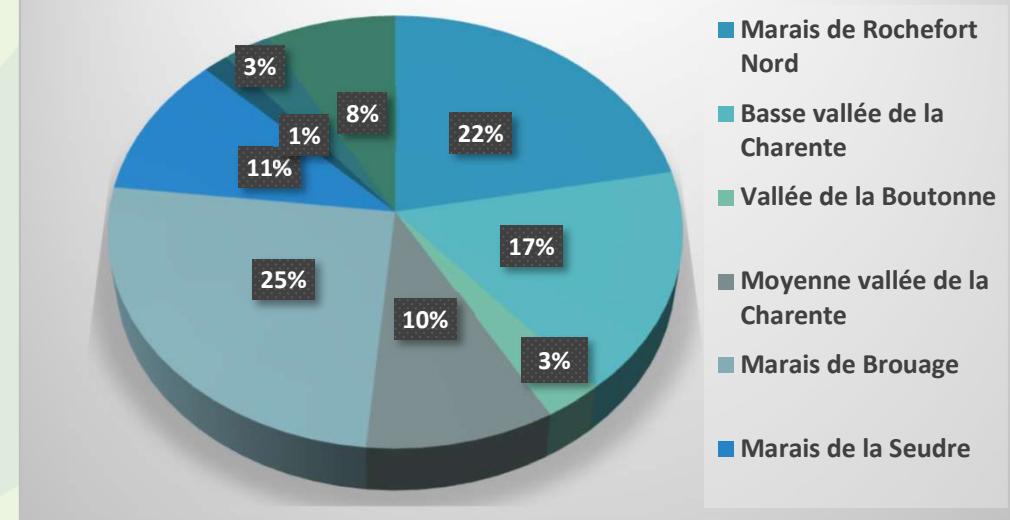
Campagne 2023 :

- 108 exploitations
- 3428 ha

Campagne 2024 :

- 5 exploitations
- 50 ha

Part de surface MAEc par marais



Etat des demandes avant instruction ISIS



Enveloppe budgétaire 2023 et 2024

Campagne 2023 :

Des besoins estimés à hauteur de 4 014 000 € par an, soit environ 20 M€



Un co-financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur les mesures Milieu Humide du marais de Brouage portant l'enveloppe totale à
19 875 000 €

Campagne 2024 :

Un contexte budgétaire tendu

- Une prise en charge de l'animation à hauteur de 43,4 % des besoins exprimés
- Une enveloppe prévisionnelle annoncée le 5/04/2024 de 200 000 €
- Besoin identifié à hauteur de 595 000 € fin mai 2024
- Début juillet notification d'une enveloppe réservataire de 595 000 €



Perspectives 2025

Nouvel appel à projet ouvert jusqu'au 22 novembre

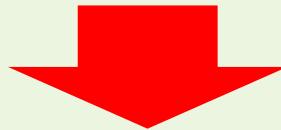
- Une enveloppe FEADER consommée à hauteur de 90 %,
- Pas de budget d'animation : ce point pose la question du financement des missions conduites par la CIA1779 dans le cadre du PAEC Marais Charentais

=> une volonté de la CIA1779 d'ouvrir le dispositif pour prendre en compte l'évolution des exploitations et les nouveaux demandeurs.



Point sur les formations

Un enjeu fort pour le PAEC Marais Charentais avec près de 400 éleveurs concernés
Et 138 éleveurs dans le marais poitevin



Un challenge pour respecter l'obligation de faire une formation dans les 2 premières années :

- Une obligation de formation souvent mal vécue sur le principe
- Un contexte agricole tendu
- Une activité d'élevage contraignante / organisation du travail
- Un nombre important de stagiaires (env. 400 stagiaires = 40 sessions)
- La nécessité de se renouveler sur les thématiques
- Le respect des exigences VIVEA dans le cadre de la certification QUALIOPI



Bilan des formations 2024 / nombre de stagiaires

En 2024 (printemps et automne) :

- 9 formations parasitisme – 125 exploitations
- 3 formations valorisation agro-environnementale des prairies de marais – 34 exploitations
- 5 formations biodiversité – 87 exploitations
- Soit un total de 246 stagiaires sur 17 sessions

Retour qualitatif sur les sessions de formations

Biodiversité et gestion des prairies

Des échanges constructifs avec les animatrices Natura 2000





Retour qualitatif sur les sessions de formations

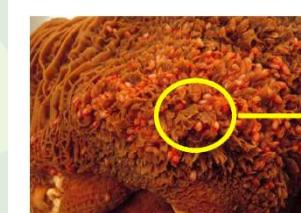
Parasitisme

De bons retours des stagiaires :

- Intervention du GDS 16-17 dynamique et précises qui amène à réfléchir ses modalités de traitements
- Possibilité de faire des analyses de copro / sérologie / pepsinogène avec financement partiel des analyses (CD17 au printemps puis GDS),
- Complément d'information sur MHE et FCO



▲ Les Trématodes: *Paramphistomum /Calicophoron*



*Les paramphistomes adultes sont chymivores et localisés dans le rumen des bovins.
Les stades larvaires hématophages se situent dans la caillette et le duodenum*



Retour qualitatif sur les sessions de formations

Biodiversité et gestion des prairies

- Formations biodiversité et gestion des prairies : articulation salle le matin et terrain l'après-midi bien appréciée,
- Bons échanges entre les stagiaires,



St Just Luzac
Jeu Perpet

Retour qualitatif sur les sessions de formations

Biodiversité et gestion des prairies



Site de la Cabane de Moins :

- Découverte pour de nombreux exploitants



Retour qualitatif sur les sessions de formations

Biodiversité et gestion des prairies



Une opportunité appréciée pour refaire des liens avec la station de l'INRAE

INRAe





Et des moments de convivialité autour des repas





Merci pour votre attention

- Mise en œuvre du processus de contractualisation

Outils Natura 2000 :
3 modalités d'engagement volontaire

Mesures contractuelles de gestion donnant lieu à financement



Actions de gestion donnant lieu à des coûts de réalisation



Contrats Natura 2000 Agricoles
= Mesures Agri-
Environnementales et
Climatiques (MAEC)
Portage Chambre d'Agriculture

Contrats Natura 2000
• forestiers
• non agricoles – non forestiers

Mesures contractuelles de gestion valorisant des bonnes pratiques

Adhésion ouverte à tous les usagers du site

- Engagements conformes aux bonnes pratiques et aux recommandations définies par le DOCOB
- Pas de surcoût pour le signataire

Charte Natura 2000

Exonérations fiscales
Pour les propriétaires, exonération sur la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties

2- Assistance technique

- Exemple de contrats N 2000 : Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
 - Puy-du-Lac-

- Contrat ni agricole ni forestier
- Année de dépôt : 2023
- Propriétaire privé – 8 exploitants
- Coût : estimatif 120 000 euros TTC
- 80 % FEADER 20% Région

CONTRAT ANNULÉ





2- Assistance technique

Restauration de la ripisylve de la levée communale des Grenons

- Contrat ni agricole ni forestier
- Année de dépôt : 2022
- Commune de Loire les marais
- 600 m par an pendant 3 ans
- Coût : 32 135 €
- Autofinancement Commune à 20%

EN COURS

- Ripisylve à renforcer + lutte contre le Baccharis
- Broyage ronciers et préparation sol (Aunis GD) + élimination plantes exotiques envahissantes (UNIMA)
- Plantation d'arbres et arbustes (pas de Frênes)
- Partenariat avec CD 17 (EVA) pour fourniture plants et protection
- Partenariat avec Lycée de la mer de Bourcefranc (Bac pro GMNF) pour plantations

Dans le cadre du programme EVA17 et d'un contrat Natura 2000,
la commune de Loire-les-Marais va réaliser la



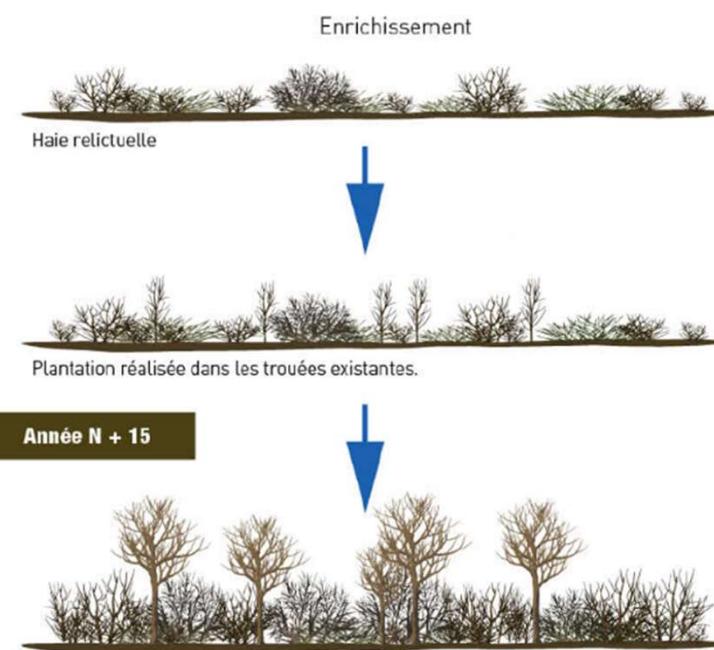
PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES
lundi 9 janvier 2023



2- Assistance technique

- Exemple de contrats N 2000 : Réhabilitation de la trame bocagère par plantations
- Canal de Charras-

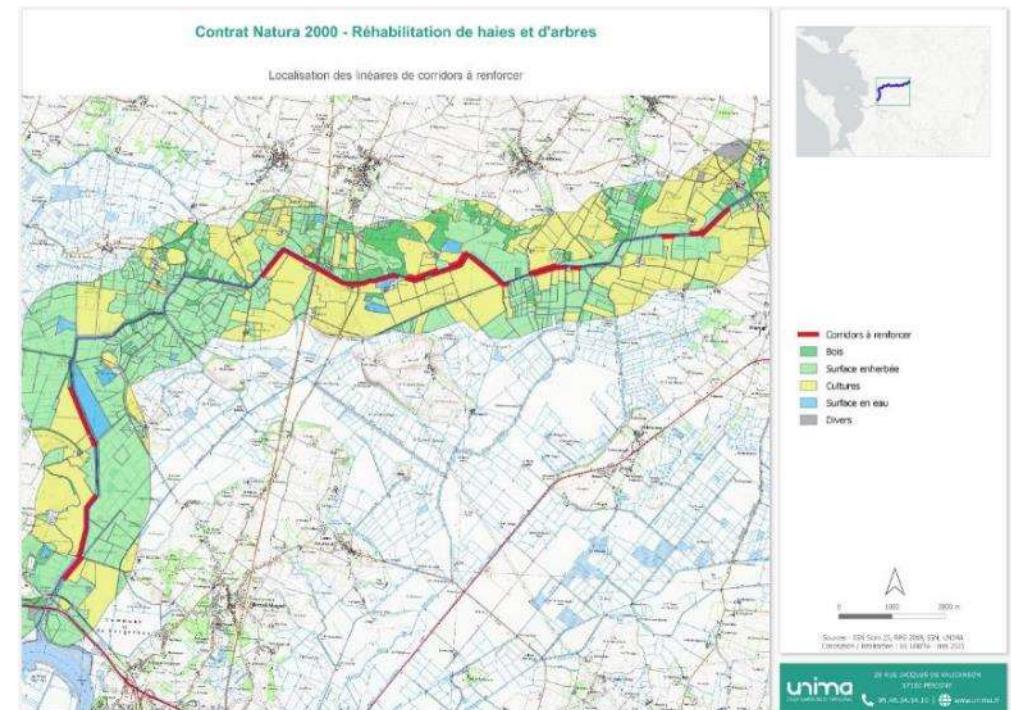
- Contrat ni agricole ni forestier
- 2023-2027
- CD 17 (gestion UNIMA)
- 4 635 mètres
- Coût : 76 432 €TTC
- Autofinancement CD17 à 20%



- Trois portions de haies en déclin
- 1 plan tous les 10 m
- Saint Laurent de la Prée, Ciré d'Aunis, Ardillières et Muron
- Suivi, entretien et arrosage programmés



VALIDE ET EN COURS



- Mise en œuvre du processus de contractualisation

Outils Natura 2000 :
3 modalités d'engagement volontaire

Mesures contractuelles de gestion donnant lieu à financement



Actions de gestion donnant lieu à des coûts de réalisation



Contrats Natura 2000 Agricoles
= Mesures Agri-
Environnementales et
Climatiques (MAEC)
Portage Chambre d'Agriculture

Contrats Natura 2000
• forestiers
• non agricoles – non forestiers

Mesures contractuelles de gestion valorisant des bonnes pratiques

Adhésion ouverte à tous les usagers du site

- Engagements conformes aux bonnes pratiques et aux recommandations définies par le DOCOB
- Pas de surcoût pour le signataire

Charte Natura 2000

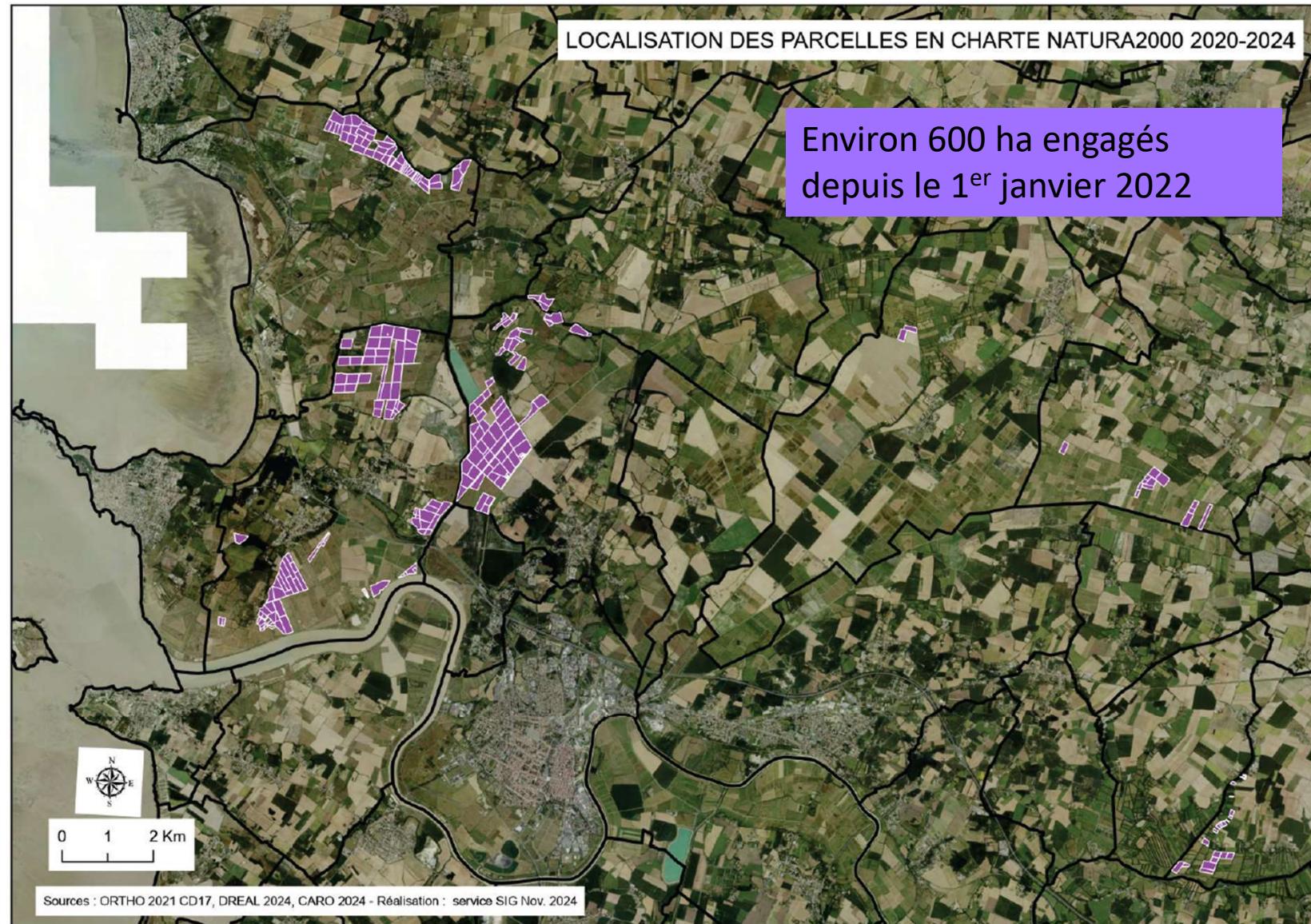
Exonérations fiscales
Pour les propriétaires, exonération sur la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties

01

Bilan annuel animation N2000

2- Assistance technique

Parcelles engagées en charte Natura 2000



2- Assistance technique

- Mise en œuvre du processus de contractualisation

1. Chartes



En projet en 2024, 4 parcelles attenantes en prairies sur la commune de Muron (AS St Louis)
: F03 : maintien en prairie permanente et gestion pour la biodiversité

EIN = Etude d'incidence Natura 2000

- Objectif : s'interroger dès la conception du projet sur les impacts potentiels sur les espèces et les habitats Natura 2000
- Principes
 - Réalisée par le porteur de projet
 - Engage la responsabilité du porteur de projet
 - Evaluation proportionnée au projet
 - Réunion le plus en amont possible du dépôt de dossier à la DDTM

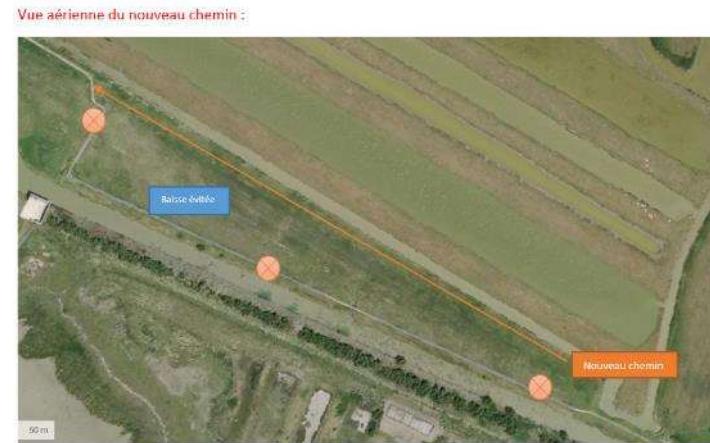
⇒ 31 Projets pour EBVC + 34 projets pour MR accompagnés en 2024

NB : La fiche cantonale (protocole marais) vaut EIN



EIN = Etude d'incidence Natura 2000

- Quelques exemples
 - Estuaire et Basse vallée de la Charente
- Accompagnement du pétitionnaire pour le tracé du trail de Saint Laurent de la Prée sur deux tronçons sensibles (EI)
- Réfection de la piste cyclable au niveau du marais du Transbordeur (EI)
- Suivi des opérations de confortement des digues sur l'Estuaire de la Charente (groupe de travail)
- Accompagnement pour les travaux de carrelets (préconisations)
- Plantations de haies en lien avec EVA 17 (avis)
- Accompagnement des travaux de curage (fiche cantonale)
- Projets en lien avec le site classé

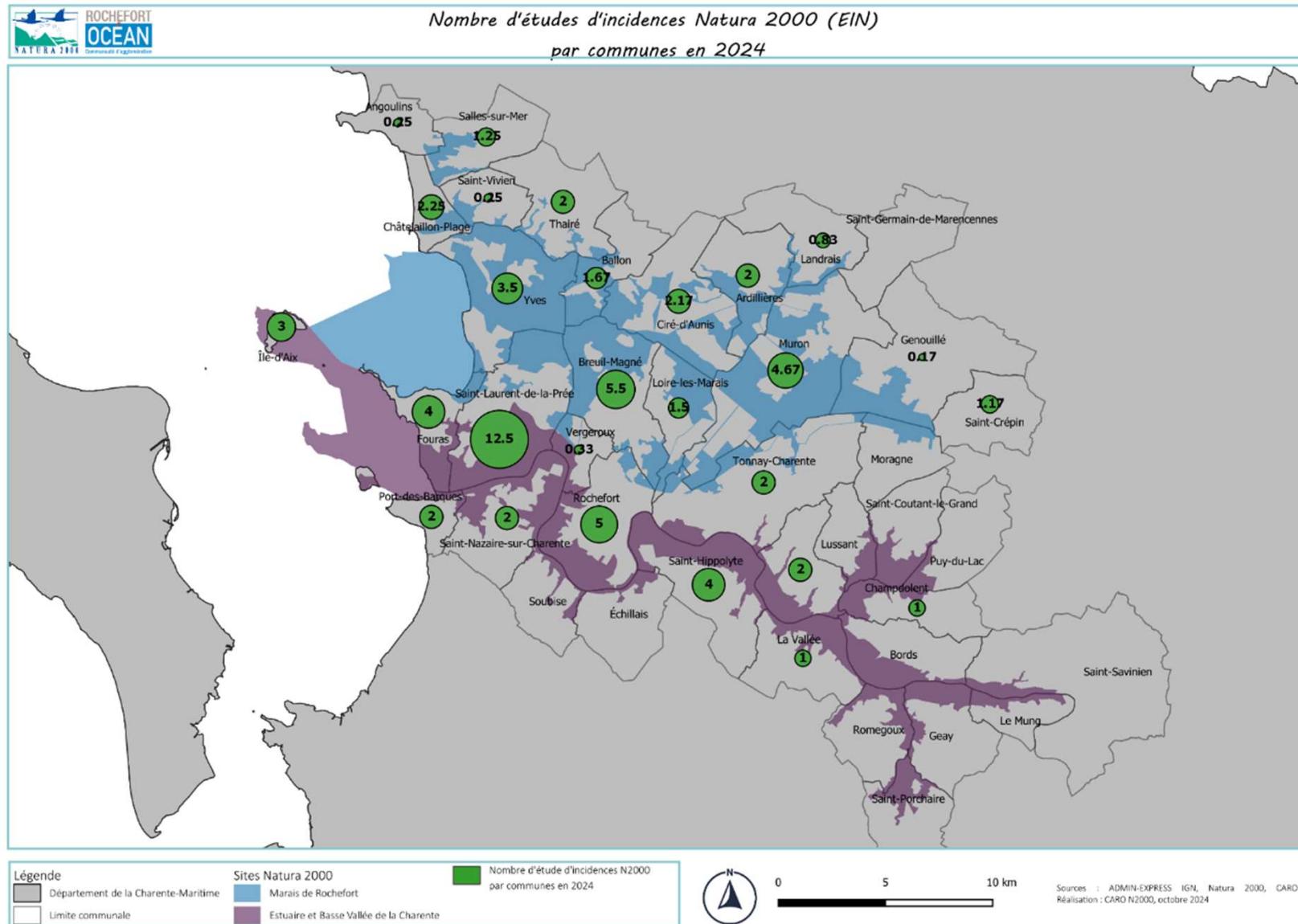


EIN = Etude d'incidence Natura 2000

- Quelques exemples
 - Marais de Rochefort
- Accompagnement de chantier pour l'extension de la STEP de Breuil-Magné
- EIN pour une rénovation de carrelet à Fouras
- Confortement de berges le long de routes départementales (3 chantiers)
- Avis sur fiche cantonale et/ou suivi des travaux d'entretien de fossés (11 chantiers)
- Accompagnement de la mise en place d'un passage à faune sur l'aqueduc de la Stèle (RD 137)
- Avis avant plantation de haies en N2000 (EVA 17)
- Avis avant entretien de la végétation (Canal de Charras)



2- Assistance technique



- Statistiques

Années	Nombre d'EIN	Variation interannuelle	Nombre EIN cumulées
2019	38		
2020	56	+ 32 %	
2021	38	- 32 %	
2022	62	+ 38 %	
2023	48	- 20 %	Augmentation du nombre d'EIN traité
2024	65	+ 36 %	

- Nombre d'EIN par Site N2000 :

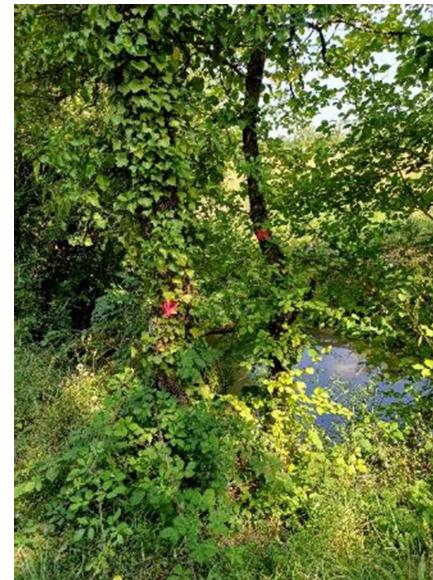
Sites N2000	Nombre d'EIN en 2024	Nombre en site classé	Nombre en protocole marais
Estuaire et Basse Vallée de la Charente	31	30	7
Marais de Rochefort	34	3	17
Les deux	65	33	24

- EIN par thématiques et par sites N2000 en 2024

Thématiques	Pourcentage 2024 pour le site Estuaire et Basse Vallée de la Charente	Pourcentage 2024 pour le site Marais de Rochefort
Travaux	13	6
Hydraulique (curage)	23	41
Loisirs (canoé..)	3	
Travaux AOT (DPM, DPF)	23	
Manifestation (feu d'artifice, trail...)	13	
Plantation	10	6
Tourisme		
Chasse		
Travaux hydrauliques (ouvrages)	10	
Berge	3	12
Cheminement	3	3
Urbanisme		
Entretien de la végétation		9
Qualité de l'eau		3

Plus value environnementale des projets en 2024

- Préconisations sur les périodes d'intervention
- Traitement des invasives (confirmation de *Bidens frondosa* EEE et arrachage par CD17 à Biard)
- Préconisations d'aménagements pour la faune
- Sensibilisation auprès des propriétaires de carrelets et lien avec l'association des carrelets charentais
- Sensibilisation sur les habitats et les espèces protégées par les directives européennes
- Entretien de la végétation : garder 1 arbre tous les 5-6 m, les tiges d'avenir, une diversité d'espèces locales, l'ombrage au-dessus des fossés, les frênes têtards...



Aménagement petite faune

Plus value environnementale des projets :

Exemple : extension de la STEP de Breuil-Magné

- Sensibiliser à l'entretien durable de la végétation, aux plantes héliophytes, à la protection des baisses
- Identifier les arbres à garder, conseiller sur la fauche et la taille des arbres avant curage
- Expliquer pourquoi garder les frênes têtards, même vieillissants
- Rouvrir la prairie et réduire l'emprise des déblais sur les prairies
- Conseiller sur la forme des mares et les pentes douces...
- Encourager la végétalisation des berges en pente douces
- Identifier et montrer les Espèces Exotiques Envahissantes (Baccharis)



01

Bilan annuel animation N2000

3 -Amélioration des connaissances et suivis biologiques des DOCOB

Présentation des actualités sur la partie marine



Présentation

Réponse à l'appel à projets DREAL/Région 2025-2027 pour mise à jour des connaissances dans les sites Natura 2000

- Suivi de la Cistude d'Europe (multi-sites Natura 2000 : EBVC, Marais de Rochefort, Seudre, Brouage et Cadeuil)



Cistude d'Europe



Ramsar et BCAE2 – point d'actualités



Bastien Coïc *Directeur – Association Ramsar France*

Comités de pilotage N2000 – Marais de Rochefort – Estuaire et basse vallée de la Charente – 15 novembre 2024

1- La convention de Ramsar, rapide rappel





La convention de Ramsar

- Convention internationale signée le 2 février 1971, à Ramsar (Iran)
- Objectif: « ***conservation et la gestion rationnelle des zones humides et de leurs ressources*** »
- Fondée à l'origine sur la préservation des **habitats d'oiseaux d'eau**.
- Aujourd'hui, elle prend en compte la protection de tous les aspects de la **biodiversité** et va même jusqu'à la protection des **valeurs sociales et culturelles** présentes sur le territoire des zones humides.





La convention de Ramsar



Concrètement, c'est quoi?

- Ramsar est un **label de reconnaissance de l'importance mondiale** de ces zones humides. Il **récompense et valorise** les actions de gestion durable et encourage ceux qui les mettent en œuvre à les poursuivre.
- La **demande d'inscription est volontaire** et basée sur des **critères écologiques**.



Critères écologiques de désignation

- 1 critère tenant compte des **types de zones humides représentatifs, rares ou uniques**

Critère 1: Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle contient un exemple représentatif, rare ou unique de type de zone humide naturelle ou quasi naturelle de la région biogéographique concernée.

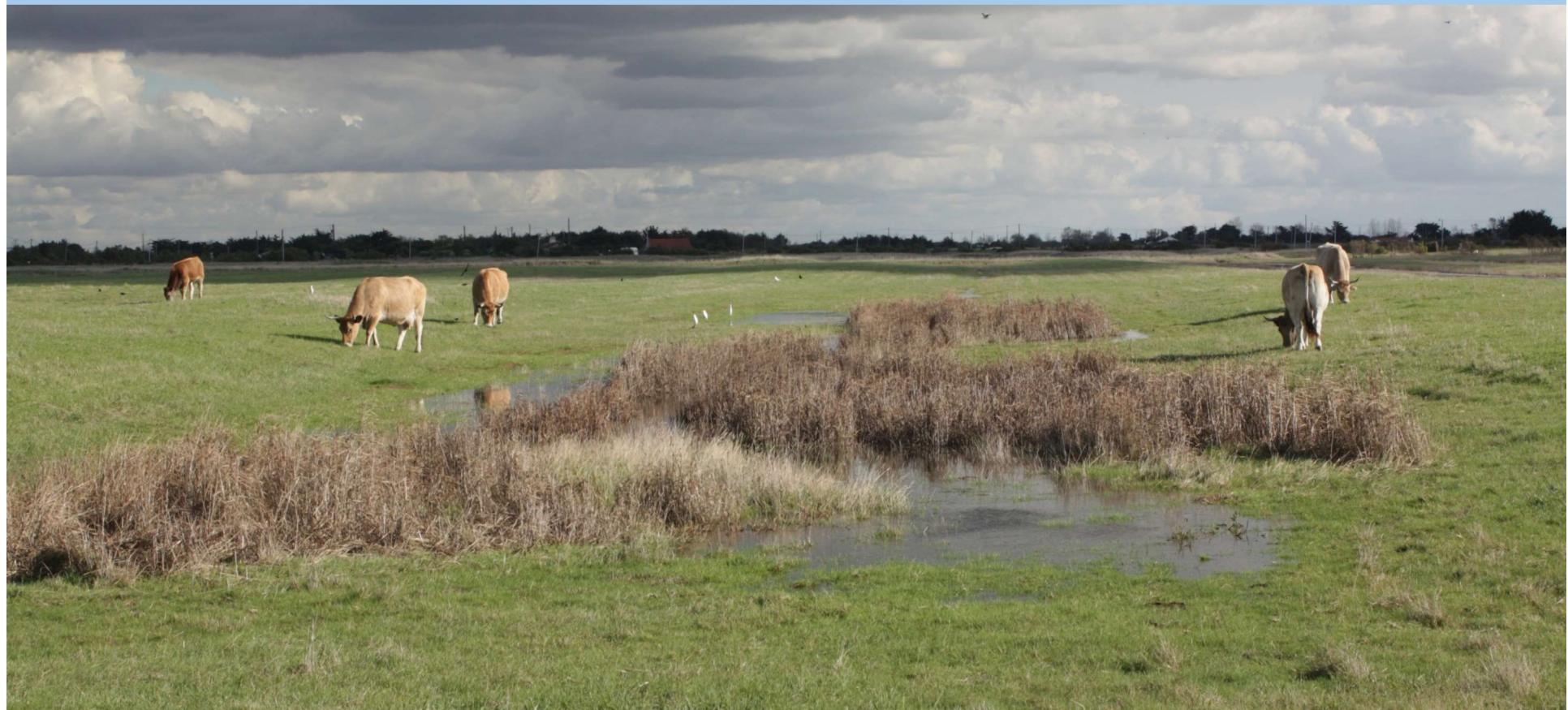
- 3 critères tenant compte des espèces ou des **communautés écologiques**
- 2 critères spécifiques tenant compte des **oiseaux d'eau**

Critère 5: Une zone humide devrait être considérée comme un site d'importance internationale si elle abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus.

- 2 critères spécifiques tenant compte des **poissons**
- 1 critère spécifique tenant compte d'autres **taxons**

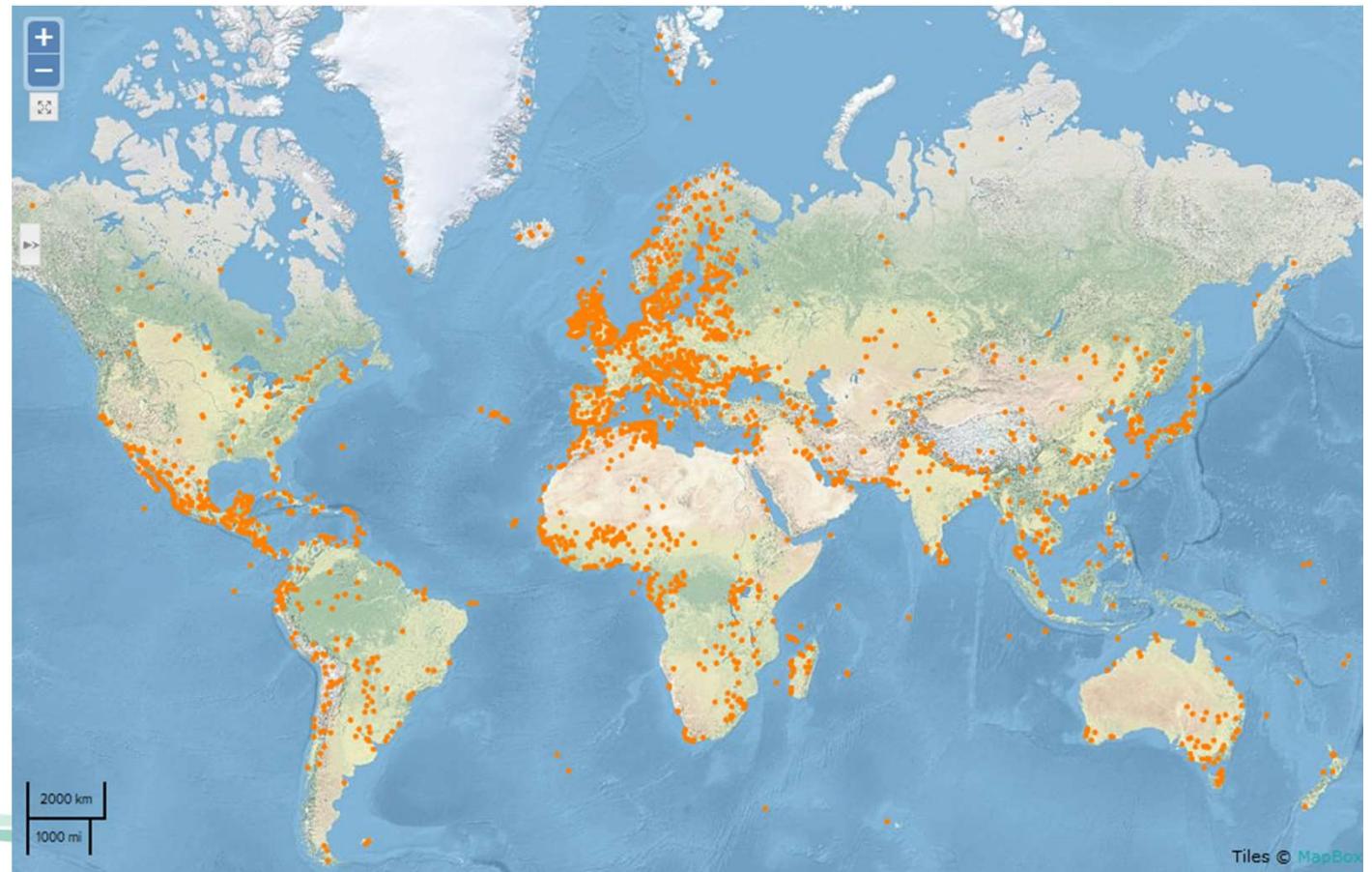


2- Le réseau de sites Ramsar



Le réseau mondial des sites Ramsar

- 172 pays
- 2523 sites
- 257 millions d'hectares, soit 4,5 fois la France!



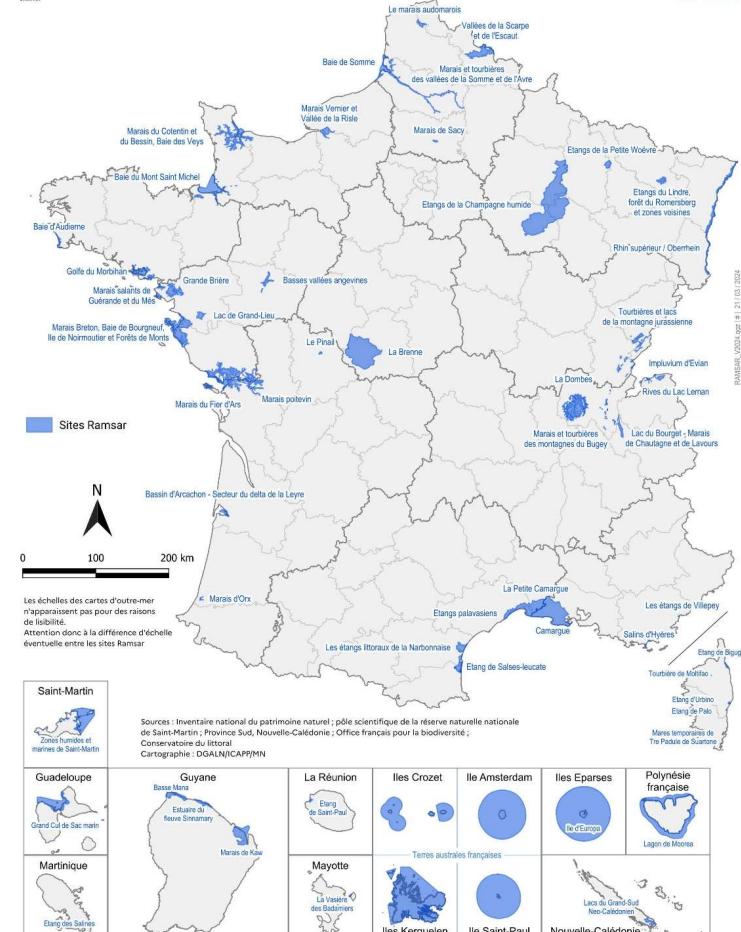
Les sites Ramsar en France



Zones humides d'importance internationale
au titre de la Convention de Ramsar



- La France est devenue partie contractante en 1986.
- En 2024, elle compte **55 sites d'importance internationale** (43 en métropole et 12 en outre-mer) pour une surface totale de **3,9 millions d'ha**.
- **5 sites en Nouvelle-Aquitaine:**
 - Marais du Fier d'Ars (2003)
 - Marais d'Orx (2011)
 - Delta de la Leyre (2011)
 - Pinail (2021)
 - Marais poitevin (2023)



3- Actualité – Ramsar et mise en œuvre de la BCAE2 en France



Contexte et décision interministérielle

- Nouvelles BCEA2 dans la PAC 2023-2027, dont la BCEA2 « Protection des zones humides et des tourbières ». Tout est à construire: zonage et cahier des charges.
- Mise en œuvre en 2023, avec dérogation jusqu'au 1^{er} janvier 2025 max (cas de la France).
- Nécessite une cartographie des ZH et des tourbières.
- Décision interministérielle du 17 juillet 2024 sur zonage et cahier des charges:
 - Zonage:
 - Croisement des sites Ramsar et des inventaires bancarisés dans le RPDZH (Réseau Partenarial de Données sur les Zones Humides).
 - Tourbières référencées au niveau national (= les 6 habitats de la directive Habitats-Faune-Flore qui se réfèrent aux milieux tourbeux).
 - Cahier des charges:
 - Pour toutes les parcelles
 - interdiction de remblais et de dépôt (tous types de déchets, terre et matériaux inertes hors fumure et matière organique et hors boues de curage des canaux et matériaux d'entretien pour les digues) ;
 - interdiction de nouveaux réseaux de drainages en zones humides.

Ces interdictions s'appliquent au-delà du seuil minimal imposant déclaration auprès de l'administration, afin d'assurer la cohérence des dispositifs.

- Concernant les tourbières : interdiction de prélèvement et de brûlage, sauf dérogation en cas de brûlage dans le cadre d'un plan de gestion écologique ou forestière validé par une structure compétente

Conséquences pour les ZH et les sites Ramsar

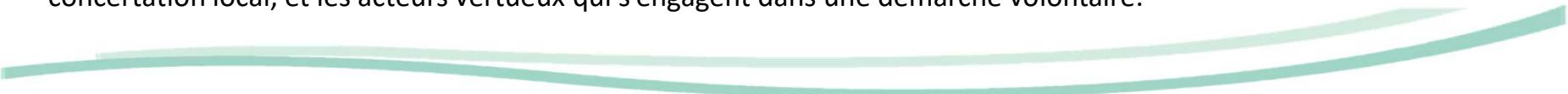
Pour les zones humides

- Décision prise sans concertation, quasi aucun ajustement possible.
- Surface minimale (0,75% de la SAU), membre le moins-disant au niveau européen.
- Laisse de côté de nombreuses zones humides hors du zonage.

Pour les sites Ramsar

- Changement total de doctrine sur Ramsar (volontaire, sans règlementation dédiée ➔ obligations liées)
- Rupture de confiance, du contrat moral
- Mise en porte-à-faux des gestionnaires locaux
- Impact très négatif sur les relations très constructives qu'ont su développer les porteurs de projet, les acteurs locaux (collectivités, syndicats mixtes, établissement public, associations, chambres d'agriculture...), et les usagers du site (en particulier les agriculteurs)
- Une décision qui va à l'encontre du travail de concertation mené au niveau local depuis de nombreuses années par les coordinateurs de ces sites Ramsar.

➔ Ramsar France et les réseaux d'aires protégées sont opposés à ce zonage réducteur, qui remet en cause le travail de concertation local, et les acteurs vertueux qui s'engagent dans une démarche volontaire.





03

Bilan triennal 2022-2024

- Bilan financier de la mission d'animation 2022-2024



Années	Libellés	Dépenses prévisionnelles	Subventions accordées (FEADER)	Autofinancement (%)
Année 1 du 01/01/2022 au 31/12/2022	Rémunération	103 149,32€		
	Coûts indirects	15 472,40€		
TOTAL 1		118 621,72€	91 817,83 € (77,40%)	26 803,89€ (22,6)
Année 2 du 01/01/2023 au 31/12/2023	Rémunération	108 210,62€		
	Coûts indirects	16 231,59€		
TOTAL 2		124 442,21€	85 039,84€ (68,34%)	39 402,37€ (31,66)
Année 3 du 01/01/2024 au 31/12/2024 (en cours)	Rémunération	94 149,07€		
	Coûts indirects	14 122,36 €		
TOTAL 3		108 271,43 €		
TOTAL (1+2+3)		351 335,36 €		

Convention financière avec les EPCI voisins pour participation
au reste à charge sur la base des 20 %

- Synthèse de l'état d'avancement des fiches actions du DOCOB Estuaire et basse vallée de la Charente : Bilan 2022-2024

Etat	Nombre d'actions	Précisions
😊 Réalisé en continu	16	Animer le DOCOB, Communiquer, Favoriser une gestion environnementale pour l'entretien du réseau hydraulique
☺ En partie atteint	13	Restaurer des corridors boisés, Limiter les risques de collision routière
☹ Non entamé	35	Manque de financements (actions de suivi), actions priorité faible

Nombre total de fiches actions dans le DOCOB : 64 dont 16 sur les suivis

- Synthèse de l'état d'avancement des fiches actions du DOCOB Anse de Fouras, Baie d'Yves et Marais de Rochefort : Bilan 2022-2024

Etat	Nombre d'actions	Précisions
😊 Réalisé en continu	8	Mise en œuvre du DOCOB, Communication
😐 En partie atteint	11	Aménagement des berges, reconstitution du bocage...
😦 Non entamé	13	Manque de financements pour les suivis

Nombre total de fiches actions dans le DOCOB : 30 dont 8 sur les suivis



Avez-vous des
questions ?

Merci de votre participation



Centre Technique Municipal (CTM)
rue Louis Vaudreuil
17300 ROCHEFORT



Delphine MORIN

Animatrice N2000
Marais de Rochefort
d.morin@agglo-rochefortocean.fr
Tél : 05 46 82 67 02
Port : 06 07 18 63 78



Audrey TAPIERO

Animatrice N2000
Estuaire et Basse Vallée de la Charente
a.tapiero@agglo-rochefortocean.fr
Tél : 05 46 82 67 03
Port : 06 72 60 22 70

ABONNEZ-VOUS



facebook

Sites Natura 2000 : "Marais de Rochefort" & "Vallée de la Charente"